Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 67 (1975)

Heft: 6-7

Artikel: Alors que le féminisme est devenu un mouvement de masse, quel est le rôle que jouent les associations féminines de Suisse?

Autor: Berenstein-Wavre, Jacqueline

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385778

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Alors que le féminisme est devenu un mouvement de masse, quel est le rôle que jouent les associations féminines de Suisse?

Par Jacqueline Berenstein-Wavre

Plan:

I Le féminisme est devenu un phénomène de masse

A ceci trois raisons:

1. Les femmes vivent plus longtemps.
2. L'accès à l'éducation et à la formation professionnelle des femmes s'est amélioré.
3. Le progrès technique a libéré la ménagère.

II Les associations féminines et la prise de conscience du nouveau rôle des femmes

III Description des associations féminines

IV 1975 Année internationale de la femme

1. Enquête de l'UNESCO et opinion exprimée par l'ASF.
2. Objectifs 1980 de l'ASF.
3. Congrès de Berne et ses résolutions.

I Le féminisme est devenu un phénomène de masse

Le féminisme, c'est-à-dire l'intérêt des femmes pour les problèmes féminins, est devenu aujourd'hui un phénomène social. Les questions féminines ne sont plus réservées à une élite de militantes groupées dans diverses associations féminines. Le féminisme a dépassé le cadre de ses associations traditionnelles. Il est devenu un phénomène de masse.

A ceci, trois raisons:

1. Les femmes vivent plus longtemps

Aujourd'hui, une mère de quarante ans est encore jeune, avec des enfants qui ont souvent terminé l'école obligatoire à 15 ou 16 ans. Elle a devant elle encore 22 années à vivre avant l'AVS, avec des charges familiales et ménagères allégées. Elle a le temps de réfléchir,

de se préoccuper d'activités sociales, culturelles ou professionnelles. Seulement 21% de toutes les femmes adultes ont des enfants en-dessous de 16 ans. Ainsi plus de trois quarts de toutes les femmes n'ont pas à s'occuper d'enfants mineurs, soit parce que leur mariage est resté sans enfant, soit parce que leurs enfants sont déjà adultes. Ainsi, *le rôle de mère de jeunes enfants* que la société applique à la femme en général *ne concerne pas les trois quarts des femmes adultes.*

2. L'accès à l'éducation et à la formation professionnelle des femmes s'est amélioré

Aujourd'hui, presque toutes les écoles et tous les diplômes sont ouverts aux jeunes filles. Il y a eu ces dernières années beaucoup de progrès dans ce domaine. Pour les apprécier, on peut poser la question suivante: «Est-ce que votre mère avait un diplôme de maturité ou un diplôme professionnel de fin d'apprentissage?» Si vous avez 50 ans, il y a une chance sur cent que vous répondiez oui. Si vous avez 25 ans, il y a 50 chances sur cent que vous répondiez oui et si vous avez 15 ans, il y a 75 chances sur cent que vous répondiez oui.
Or, l'instruction scolaire et professionnelle est à la base de l'épanouissement personnel.
De plus, le fait d'avoir un diplôme en poche, d'avoir gagné sa vie avant son mariage ou avant son premier enfant, le fait d'être arrivée à se prouver à soi-même qu'on est capable d'indépendance économique a donné naissance à une nouvelle classe sociale de femmes. Les femmes qui savent ce qu'elles valent désirent l'égalité des chances, l'égalité des salaires, l'égalité dans les prises de décisions importantes dans le ménage et dans la famille.

3. Le progrès technique a libéré la ménagère

Une troisième raison qui explique que le féminisme peut être aujourd'hui un phénomène de masse est le fait que le progrès technique a permis à la ménagère-mère de famille de disposer de plus de temps pour elle-même.
Une enquête faite il y a deux ans auprès de 1300 ménagères romandes a montré par example qu'une femme de 30 ans avec deux enfants de 7 et 8 ans, sans activité professionnelle, et vivant en appartement, disposait de 11 à 20 heures par semaine de temps libéré. Ce qui lui permet d'avoir à côté de son ménage proprement dit d'autres activités culturelles, sociales, professionnelles. Mais le progrès technique, s'il a théoriquement libéré la ménagère, n'a pas fait en même temps évoluer les mentalités et les lois. On perfectionne les modèles des appareils qu'utilisent les ménagères, mais les lois qui définissent la place de la femme et son rôle dans la famille et dans la

société datent toujours de 1907. En effet, c'est au début de ce siècle que le rôle de la ménagère a été défini une fois pour toutes dans notre Code civil. La femme est au foyer, elle dirige le ménage, en échange de quoi son mari l'entretient. Cette conception date d'une époque où on s'éclairait encore à la lampe à pétrole, où l'on faisait la cuisine sur un potager à bois, où l'on se chauffait avec un poêle à bois ou à charbon et où bien des femmes encore allaient chercher l'eau à la fontaine. La présence d'une personne constamment à la maison était indispensable pour alimenter le feu. C'est ainsi que les rôles de l'homme et de la femme se sont fixés dans les mentalités et dans les lois.
Sous des pressions extérieures de toutes sortes, un processus de transformations s'est mis en marche. La révision du Code civil actuel en est la preuve, ainsi que le lancement par des femmes de l'initiative sur le principe d'égalité entre hommes et femmes. La révision du Code et l'initiative ont pour but de changer à la fois les lois et les mentalités afin de les adapter au monde d'aujourd'hui.

III Les associations féminines et la prise de conscience du nouveau rôle des femmes

A cette prise de conscience du nouveau rôle que les femmes sont appelées à jouer dans la société comme adultes à part entière et non plus comme citoyennes de seconde zone, les associations féminines, dans leur ensemble, ont apporté leur contribution. A des degrés divers, il est vrai.
Premier effet de ces associations: faire sortir les femmes de chez elles pour qu'elles se retrouvent ensemble, que ce soit dans des buts de distractions – sports, chant, etc. – ou de bienfaisance. Généralement, sans remettre en question le rôle traditionnel de la femme. Toutefois, bon nombre d'associations ont dépassé ce simple objectif de regroupement des femmes entre elles, et ceci déjà à la fin du XIXe siècle. Conscientes de la discrimination qui s'exerçait contre les femmes, elles ont cherché, par différents moyens, avec plus ou moins d'audace, à lutter contre cette discrimination.
La lutte contre la discrimination féminine prend une ampleur plus ou moins grande: Lutte contre une discrimination partielle, exprimée surtout par les associations professionnelles de professions «non féminines». Lutte contre une discrimination plus générale, concrétisée par une action au niveau juridique ou législatif: Association suisse pour les droits de la femme, Alliance de sociétés féminines suisses, etc. Lutte contre une discrimination globale, dans le but d'aboutir à la transformation du système social en abolissant toute hiérarchie: groupes du Mouvement de libération des femmes (MLF), apparus dès 1968.

III Description des associations féminines

Il est extrêmement difficile de recenser systématiquement la multitude d'associations féminines qui existent en Suisse à l'heure actuelle, étant donné la diversité de leurs intérêts et de leurs objectifs.
Néanmoins, la plupart d'entre elles appartiennent à l'une ou l'autre des quatre associations faîtières de Suisse.
L'Association suisse des femmes pour l'utilité publique, la plus ancienne (1888), dont les objectifs correspondent à une idéologie de séparation des rôles sociaux selon les sexes. Fortement représentée en Suisse orientale, elle ne compte qu'une seule section romande, à Neuchâtel.

L'Alliance de sociétés féminines suisses (1899) revendique l'égalité des droits sans différenciation des sexes. Elle collabore avec les institutions politique suisses: ses membres siègent dans les commissions extra-parlementaires fédérales ou cantonales. Elle donne son avis sur toutes les questions d'intérêt général qui lui sont soumises dans le cadre de la procédure de consultation des autorités fédérales. Actuellement, l'Alliance compte 54 organisations suisses, 20 Centres de liaison des associations féminines, dont quatre en Suisse romande (Vaud, Genève, Neuchâtel et Bienne), 177 autres organisations suisses, cantonales, ou locales, ainsi que plus de 300 membres individuels.
De plus en plus, une tendance se manifeste au sein de l'Alliance pour lui donner un rôle de centre de coordination et de documentation sur tout ce qui touche aux questions féminines: formation professionnelle et emploi, droit et législation, questions économiques et sociales, information, relations internationales, etc.
Les deux autres associations faîtières sont de caractère confessionnel: *la Ligue suisse des femmes catholiques* (1912) et la *Fédération suisse des femmes protestantes* (1947).
Jusqu'en 1971, les associations faîtières ont constitué le seul porte-parole des femmes suisses dans la vie politique fédérale.
Ce sont également ces quatre associations faîtières qui ont constitué la Communauté de travail «La Suisse et l'Année mondiale de la femme», cheville ouvrière du Congrès féminin qui s'est déroulé à Berne du 17 au 19 janvier 1975.
Il existe toutefois un nombre limité d'associations qui ne font pas partie de l'une ou l'autre des associations faîtières.

L'Association suisse pour les droits de la femme a quitté l'Alliance en 1974 (mais nombre de ses sections cantonales continuent d'en faire partie). Elle est en train de se chercher une nouvelle orientation.
La Fédération romande des consommatrices, en pleine expansion, a pour objectif principal de donner une information aussi complète

que possible aux consommateurs et est en train de s'interroger sur l'évolution économique actuelle en Suisse.
Les groupes de certains partis politiques et organisations de gauche et d'extrême-gauche refusent de s'intégrer aux associations faîtières, étant donné que leur optique sur l'évolution sociale est notoirement différente. Seules les Femmes socialistes suisses font partie de l'Alliance depuis 1949.

IV 1975 Année internationale de la femme

1975, Année internationale de la femme. Proposée par l'Organisation internationale des Nations Unies, elle a pour objet de sensibiliser l'opinion publique aux discriminations dont les femmes, partout dans le monde, sont victimes. Elle n'est que la cristallisation d'un processus de masse, qui s'est mis en marche, où les femmes elles-mêmes posent les questions: le rôle de la femme dans la famille, sa place dans le monde du travail, ses relations avec les hommes et les autres femmes, sa faculté de contrôler sa vie.
La Suisse n'est pas à l'écart de ce mouvement de réflexion.

1. Situation de la femme en Suisse – opinion de l'Alliance

Une enquête de l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich sur la situation de la femme en Suisse, commandée par la Commission suisse de l'UNESCO, a donné lieu à de nombreux échanges de vues. Pour sa part, le Département fédéral de l'intérieur, a prié divers organismes et associations d'exprimer leur avis sur ce rapport. Ainsi, par exemple, l'Alliance estime que cette enquête a le mérite de mettre en lumière des influences et des relations qui semblent très importantes. Elle révèle, par exemple, que presque toutes les familles suisses donnent une éducation différente aux garçons et aux filles, et qu'il en résulte une «fixation» des rôles. Elle met en évidence le rapport qui existe entre l'éducation spécifiquement «féminine» de la fille et l'image que la plupart des femmes se font de leur avenir, image dans laquelle elles ne tiennent pas sérieusement compte du fait que leurs fonctions de mères et de ménagères n'occuperont qu'une période limitée de leur vie. C'est ce qui explique aussi le manque d'ambition professionnelle, la peine que les femmes ont à accepter des responsabilités dans la vie publique – ainsi que le peu d'ampleur de la protestation féminine et le fait que beaucoup de femmes ne sont pas conscientes de leur condition.
Les documents utilisés sont partiellement dépassés. L'Alliance réaffirme néanmoins que les femmes, en Suisse, sont désavantagées sur le plan de la formation, de l'emploi, du pouvoir de décision et de la répartition des tâches.
Elle regrette aussi que les problèmes spécifiques des femmes divorcées ou veuves et des mères célibataires – c'est-à-dire des

femmes dont le statut social est le moins bien établi – n'aient pu être abordés dans l'enquête. Un complément d'enquête à ce sujet est absolument urgent et indispensable.
A son avis, l'image de la famille suisse telle qu'elle ressort de l'enquête ne correspond pas en tous points à la réalité. Cette image se base presque exclusivement sur la répartition de l'autorité telle qu'elle est définie juridiquement. On n'y tient aucun compte du travail éducatif dont les femmes s'acquittent, ni des nombreux services qu'elles rendent au niveau communal ou dans des cercles plus larges. Mais ce qui lui semble surtout important, c'est que la famille doit prendre une place et une valeur nouvelles dans la «carrière» de la femme. Pour beaucoup de femmes, il est devenu impensable de se consacrer uniquement à la famille leur vie durant. L'insatisfaction et le sentiment d'isolement qui se dégagent du rapport pourraient être atténués si la carrière de la femme était adaptée aux conditions de vie actuelles (planning familial, nombre d'enfants limité, logements modernes) et si on ne la définissait pas en fonction de critères désuets ou à partir de la carrière de l'homme.
L'Alliance est d'accord avec les conclusions de l'enquête qui disent que les problèmes féminins doivent être résolus à deux niveaux: d'une part en tant que problèmes liés à l'appartenance au sexe féminin, et qui à ce titre concernent toutes les femmes, et d'autre part en tant que problèmes liés à la classe sociale à laquelle les femmes appartiennent. C'est peut-être là que réside l'une des explications du peu d'ampleur de la protestation féminine. La solidarité entre femmes ne va pas de soi. En outre, on ne peut guère attendre de protestation efficace tant qu'on donne pour modèle aux garçons et aux filles une image stérotypée de la femme («sois belle et tais-toi») au lieu de leur donner une éducation qui vise à l'épanouissement de la personnalité de la femme.
Les conclusions de l'enquête font ressortir la nécessité de s'attaquer à toute une série de problèmes que l'Alliance de sociétés féminines suisses espère étudier lorsqu'elle disposera des moyens financiers adéquats.

2. Objectifs de l'Alliance pour les années à venir

Formation

- Une nouvelle enquête sur les programmes scolaires suisses (déjà faite en 1965–1968) – en préparation.
- Une enquête sur le nombre des jeunes filles qui ne bénéficient d'aucune formation professionnelle – en préparation.
- Action auprès des jeunes filles pour qu'elles acquièrent une formation professionnelle afin de valoriser leur personnalité, même après le mariage.

- Information sur toutes les professions: déjà entreprise, mais à recommencer régulièrement.
- Préparer garçons et filles à leur futur «métier» de parents et à leur rôle d'homme, de femme et d'époux, ceci dès 15 ans.
- Elaboration de programmes d'éducation permanente pour les femmes qui désirent se recycler à l'âge de 30 ou 40 ans.
- Enquête sur la femme seule.

Profession

a) Egalité des salaires

En référence à la ratification des conventions 100 et 111, enquête sur l'adaptation des salaires féminins en Suisse:
- Possibilité d'étude de cas concrets, collectifs et individuels, grâce notamment à nos associations professionnelles.
  Intervention auprès des autorités compétentes en cas de discrimination.
- Etude des mesures législatives et autres à prendre pour assurer l'application des deux conventions susmentionnées.

b) Conditions de travail

- Développer le travail à temps partiel, sans défavoriser les femmes et les hommes qui travaillent à temps plein.
- Encourager les horaires souples qui s'adaptent aux doubles tâches de la mère et de la femme exerçant une activité professionnelle.
- Organiser des stages d'orientation ou de pré-recyclage pour des femmes étant au chômage partiel ou disposant de temps libre par le fait que les enfants ont quitté le foyer.

Famille

- Valorisation du travail ménager par l'organisation de cours ouverts aux hommes et aux femmes intéressés.
- Etude d'aménagements sociaux en vue d'aider les femmes qui le désirent à exercer une profession.
- Préparer les hommes et les femmes à la nouvelle conception du Code civil qui fait de l'homme et de la femme des partenaires égaux au sein du mariage.

3. Congrès de Berne et ses résolutions

Autre événement important de cette année 1975, le *Congrès féminin de Berne* qui a eu lieu du 17 au 19 janvier. Plus de 5000 femmes, venues de tous les coins du pays, étaient présentes. Ce furent trois journées de discours officiels, de conférences d'une haute tenue intellectuelle, de tribunes libres, de séminaires. Trois journées où le théâtre, la présentation de films, les activités de groupe ont eu une large place. Trois journées, enfin, de discussions intarissables,

passionnantes, parfois passionnées, entre femmes, sur tous les problèmes qui les concernent, elles, et la société dans laquelle elles vivent, avec les hommes. Une assemblée générale a clôture le Congrès, au cours de laquelle sept résolutions ont été adoptées. La résolution n° 1 concerne le *lancement d'une initiative constitutionnelle* visant à établir l'égalité des hommes et des femmes, par l'introduction d'un article 4*bis* dans la Constitution fédérale, article qui instituerait les principes suivants: égalité de traitement dans la société, la famille, le travail, l'éducation et la formation professionnelle. Cette résolution a été votée, malgré l'opposition de certains membres des partis de droite, par 682 oui contre 375 non. La résolution n° 2 est une déclaration adressée au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale les invitant à reconnaître le principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes.
Les résolutions n° 3 et 4 portent sur la création d'un organisme chargé des questions féminines et l'élaboration de son cahier de charges.
La résolution n° 5 représente l'engagement personnel des congressistes à travailler à la réalisation d'une véritable collaboration dans l'égalité. Les deux dernières résolutions traitent de la protection de la grossesse et de la solidarité avec les femmes du tiers-monde.
Le texte de l'initiative a reçu sa rédaction définitive. Un comité s'est constitué et la collecte des signatures a commencé dans toute la Suisse. Pour que l'initiative aboutisse, il lui faut recueillir 50000 signatures au minimum; avant de passer d'ici deux à trois ans devant les Chambres fédérales et, le cas échéant, devant le peuple et les cantons. Ainsi, grâce à leur dynamisme, les associations féminines auront œuvré en vue de changer les lois et les mentalités pour une amélioration de la condition de vie des femmes.